

Procès-verbal de la séance publique tenue le 27 mai 2024 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42 rue Principale à La Croche.

Membres présents : Monsieur Clément Dubé, conseiller et président
 Monsieur André Goyette, membre
 Monsieur Jean-Marc Goudreault, membre

Absences motivées : Monsieur Kirk Dinan, membre

Officiers municipaux : Monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
 Monsieur Luc Fortin, directeur travaux publics

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire.

Assistance : 21 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

À 19h00, le président monsieur Clément Dubé procède à l'ouverture de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous et motive l'absence de monsieur Kirk Dinan, qui assure la garde en caserne. Il annonce également avoir reçu la démission de madame Sylvie Lebel. Monsieur Jean-Sébastien Poirier explique la procédure d'appel de candidature et de nomination qui devrait se dérouler au cours de l'été. Il explique également que depuis les fusions municipales, les conseils de quartier ont été créés de l'initiative de la ville pour conserver une certaine proximité avec ses citoyens; c'est pourquoi c'est le conseil municipal qui nomme par résolution les membres des conseils de quartier. Monsieur Dubé termine en s'excusant auprès de ses collègues de n'avoir pu tenir l'habituelle rencontre préliminaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette

APPUYÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. Le point divers demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 31 janvier 2024
4. Suivi au procès-verbal du 31 janvier 2024
 - 4.1 Utilisation du surplus accumulé 68 228 \$

4.2 Lapins / Nuisances

5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Projets au budget 2024
 - 6.1 Projet d'une halte routière
7. Fête familiale 27 juillet 2024
8. Permis de brûlage
9. Conteneurs / Matériaux de construction
10. Divers
11. Mot du président
12. Tour de table des membres
13. Période de questions
14. Prochaine rencontre
15. Fin de la rencontre

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 2024

En amont de l'adoption du procès-verbal, monsieur Dubé récapitule les faits saillants de la précédente assemblée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault
APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 31 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 2024

4.1 Utilisation du surplus accumulé 68 228 \$

Suivant la recommandation de monsieur Jean-Sébastien Poirier, un comité dédié à l'utilisation du surplus accumulé de 68 228 \$ a été formé. Composé de messieurs Fernand Pelletier, Claude Gagnon, Michel Adams et Gilles Ricard, accompagnés par monsieur Dubé, ils ont regardé les diverses options et celle qui retenait leur attention consistait à appliquer une réduction sur le compte de taxes. Cependant, après en avoir discuté avec la trésorière madame Christine Gervais, c'était une procédure complexe puisque ce ne sont pas tous les citoyens d'aujourd'hui qui étaient là hier. Monsieur Poirier souligne l'importance de choisir un projet collectif; ce ne sont pas les idées qui manquent, mais on recherche l'équité. Il rappelle qu'il n'y a aucune urgence ni aucune obligation à dépenser ces sommes. Une citoyenne amène une idée qui a été discutée par le petit comité : une surface de Dek hockey. Remettre un montant d'argent au comité des loisirs pour dynamiser le secteur est également dans les propositions. Un citoyen est particulièrement concerné par un projet, celui d'un abris d'autobus pour les écoliers. Monsieur Poirier lui confirme que la lettre d'autorisation pour l'emplacement a été signée et qu'il a reçu il y a quelques semaines l'estimé des coûts du directeur des travaux publics, chiffré à 4 000 \$ seulement en matériaux, puisque ce seront les employés municipaux qui y mettront leur temps. Ce projet ralliant l'ensemble de la salle et impactant faiblement le surplus disponible, il est proposé par la

citoyenne madame France Cloutier qu'il soit soumis au vote de l'assemblée. À main levée, l'assistance se prononce favorable à l'affectation d'un montant de 4 000 \$ provenant du surplus de 68 228 \$ à la réalisation d'un abri pour les écoliers. Dans la liste des autres projets analysés, monsieur Poirier mentionne une étude qui a été réalisée en vue d'installer un ascenseur au centre social pour le rendre plus accessible, projet qui ne pourra se réaliser en raison du dépassement du budget. Le cercle des agriculteurs de St-Hyppolite/La Croche, qui accuse un déficit, aurait pu bénéficier d'un montant alloué provenant du surplus pour épouser sa dette; cette proposition n'a pas été retenue par le comité. En ce qui concerne les décorations de Noël, les fleurs et la devanture du centre social, ces décisions passent par le conseil de la ville, où siègent 7 élus, dont monsieur Dubé, qui se fait le porte-parole de son district, mais qui doit vivre avec les réalités des 6 autres élus. Pendant longtemps, le secteur de La Croche a été négligé, mais progressivement, des actions sont réalisées, dont l'aménagement de la halte routière, pour remettre le secteur sur les rails. Les citoyens manifestant leur mécontentement quant aux délais de prise en charge et d'action par la ville des demandes concernant leur secteur, monsieur Poirier propose l'adoption d'une résolution à être amenée par monsieur Dubé en séance privée du conseil municipal.

ATTENDU QUE les résidents du secteur La Croche vivent de l'insatisfaction quant au traitement par le conseil municipal des demandes concernant leur secteur;

ATTENDU QUE par le biais de leur conseil de quartier, les résidents du secteur La Croche souhaitent mandater leur représentant, monsieur Clément Dubé, afin d'amener certaines demandes au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Christine Jean
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil de quartier secteur La Croche demande au conseil municipal de réaliser, de manière non limitative, les projets suivants :

- Embellir la devanture du centre social;
- Faire l'acquisition de fleurs pour la période estivale;
- Faire l'acquisition de décorations de Noël.

QUE ce conseil de quartier secteur La Croche demande au conseil municipal de prioriser l'ouverture du parc et du *skate park* suivant la fonte des neiges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Lapins / Nuisances

Monsieur Poirier rappelle que lors du précédent conseil de quartier secteur La Croche, tenu le 31 janvier 2024, il a été clairement signifié par la population du secteur qu'il y avait une problématique de lapins en liberté au village. Il avait alors été demandé au conseil de quartier d'intervenir, sur l'aspect nuisance de la situation. Des vérifications ont été faites auprès de la Faune, qui ne pouvait reprendre les animaux capturés, considérés domestiques. Des démarches ont également été effectuées auprès de certains refuges pour savoir s'ils pouvaient accueillir les lapins capturés, mais les réponses étaient négatives en raison notamment du fastidieux processus de quarantaine. Devant les options limitées qui demeuraient, il a été retenu de mandater un trappeur afin de capturer chaque lapin jusqu'au dernier et d'en disposer. La Coalition Sauvetage Lapins Montréal, qui fait affaire avec plusieurs refuges, s'est présentée sur le terrain pour participer à la capture et à la relocalisation des animaux, à laquelle plusieurs citoyens ont joint leurs efforts. Leur contribution étant appréciée, il n'en demeure pas moins

qu'un mandat a été confié à un trappeur professionnel et qu'il n'y sera pas mis fin tant que la population de lapins n'aura pas été enrayerée. Par la suite, une nouvelle réglementation sera présentée au conseil municipal pour adoption et toute personne désireuse de posséder un tel animal chez elle devra détenir un permis à cette fin; il faut à tout prix éviter qu'une situation semblable se reproduise. La citoyenne madame France Cloutier relate ses expériences de capture avec l'organisme Refuge Lapins, qui se sont déroulées dans le respect des résidents et de l'animal. Elle mentionne la capture de lapines enceintes et de bêtes souffrantes qui ont été entièrement prises en charge par des vétérinaires via l'organisme, qui a amassé 3 000 \$ à l'occasion d'une levée de fonds. Elle aimerait qu'un mandat soit donné à l'organisme pour finaliser les captures. Lorsque madame Cloutier s'interroge sur les frais encourus par le mandat au trappeur, monsieur Poirier lui indique qu'ils sont évalués à 5 000 \$. Ce dernier invite d'ailleurs les organismes à soumettre une demande de don à la ville et à unir leurs forces à celles du trappeur, mais il est certain que son mandat sera maintenu et la collaboration de la population est demandée, puisque des accusations criminelles pourraient être portées dans les cas de menaces et de vol de matériel. Dans un soucis d'humanité, il a été convenu que les lapins capturés seraient abattus et transformés en viande de gibier gracieusement offerte à l'œuvre de la soupe. Puisque ce ne sont pas tous les lapins qui sont suffisamment bien en chair pour être apprêtés, monsieur Poirier convient que les lapins ne se qualifiant pas pour la boucherie de gibier seront remis à madame Cloutier qui se chargera de les remettre à l'organisme. Pour conclure le sujet, monsieur Dubé prend la parole et informe l'assemblée qu'il utilise le média social Facebook dans l'objectif de véhiculer de l'information. Il demeure totalement disponible au téléphone et en personne pour discuter avec les citoyens, mais il ne répondra jamais aux commentaires négatifs sur cette plateforme.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Luc Fortin informe les citoyens présents de la mise en place de la halte routière, dont la réalisation est complétée à 80 %. Monsieur Poirier précise que bien que le terme « halte routière » soit employé, il s'agit plutôt d'une aire de détente accessible à tous, il invite donc les gens du secteur à en profiter. Un citoyen s'enquiert du prolongement des glissières qui avait été suggéré pour sécuriser l'endroit où les camions avaient tendance à couper le coin. Monsieur Fortin lui indique que les travaux publics sont à regarder les options pour que ce soit bien fait. Monsieur Dubé mentionne une citoyenne qui s'est présentée au micro lors de l'assemblée tenue la semaine dernière pour dénoncer l'état du rang ouest, entre le kilomètre 8 et le kilomètre 12 et confirme que c'est très endommagé.

6. PROJETS AU BUDGET 2024

Comme à chaque année, des travaux de remplacement de glissières auront lieu dans tout le secteur. Du rechargement sera fait aux alentours du centre social. Le cabanon défraîchi sera remis en ordre et des lumières y seront installées. En ce qui concerne les nids-de-poule, la tournée est faite régulièrement, mais monsieur Fortin invite la population à contacter Info-Service pour signaler tout danger. Monsieur Poirier ouvre une parenthèse concernant le Plan d'intervention en infrastructures routières locales, le PIIRL, pour expliquer que bien que notre plan ait été approuvé pour 45 millions de dollars, lors du dépôt du premier projet, une priorité n° 1, soit la réfection d'un pont, évalué à 800 000 \$, une correspondance du gouvernement du Québec nous informait que l'enveloppe budgétaire était épuisée. Pour cette même raison, il ne sera pas possible de réaliser de travaux d'asphaltage cette année. La citoyenne madame Christine Jean dénonce une problématique de stationnement à l'approche du 1^{er} pont : malgré des panneaux l'interdisant, plusieurs personnes se stationnent de part et d'autre de la route pour accéder à la rivière. Malheureusement, comme cette portion de route est sous la juridiction du ministère des transports et de la mobilité durable, il faudrait adresser des plaintes à la Sûreté du Québec.

7. FÊTE FAMILIALE 27 JUILLET 2024

Encore cette année, une fête familiale sera tenue sur le site du camping et plage de La Croche. Monsieur Dubé invite les gens intéressés à donner de leur temps à se manifester car suite au succès de l'an passé, beaucoup de bénévoles seront nécessaires. Une nouveauté cette année, la descente de la rivière sera plus longue de 2.5 kilomètres, grâce à un terrain spécialement aménagé pour l'occasion. Le feu d'artifice sera de retour, mais monsieur Dubé s'interroge sur la pertinence de cette dépense d'environ 2 500 \$ alors que les familles tendent à quitter le site tôt en soirée. Si une recette gagnante pour retenir les gens sur le site est proposée, le feu d'artifice pourrait demeurer. C'est un aspect qui sera revu en fonction des résultats de cette année.

8. PERMIS DE BRÛLAGE

Ce n'est la première fois que monsieur Dubé se fait porteur de ce message, il en a fait mention aux dernières assemblées du conseil municipal, il faut se munir d'un permis de brûlage, qui ne coûte rien, auprès du service incendie. Dans les dernières semaines, 5 sorties des pompiers ont été occasionnées par des brûlages, ce qui aurait pu être évité si un tel permis avait été demandé. Monsieur Dubé rappelle l'importance de munir son foyer d'un pare-étincelle. Monsieur Poirier ajoute qu'en sécurité incendie, il est beaucoup plus efficace de faire de la prévention que des interventions et de la répression.

9. CONTENEUR / MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Il est nécessaire d'aborder ce point après qu'un conteneur ait été découvert rempli de matériaux de construction. Monsieur Dubé invite les gens à contacter Info-Service quand ils sont témoins de ce genre de situations. La citoyenne madame Christine Jean demande s'il ne serait pas possible d'ajouter un conteneur lors des longues fins de semaines où nous savons que l'affluence des villégiateurs est augmentée. Monsieur Poirier lui indique que des avenues ont été regardées, dont l'ajustement du moment de la cueillette ou encore la mise en poste d'un employé destiné à faire de la sensibilisation à l'emplacement des conteneurs à des moments de grande affluence. La problématique n'est pas que les conteneurs soient toujours pleins, mais c'est plutôt l'effet d'entraînement que déclenche un seul sac laissé hors du conteneur. Des actions telles que des panneaux indicateurs et de l'éducation seront mises en place, en conformité avec le nouveau plan de gestion des matières résiduelles qui a été adopté par le conseil municipal. En terminant, monsieur Dubé confirme que les conteneurs reprendront leur place habituelle d'ici juin.

10. DIVERS

La citoyenne madame Christine Jean aimerait avoir une reddition de comptes sur l'évènement tenu au mois de mars dernier. Comme il s'agit d'une activité organisée par le club des loisirs Langelier, monsieur Dubé lui répond que c'est lors de leur rencontre que sera fait le *post mortem*. Madame Jean salue le don fait à la Fondation Jeunesse en santé, mais elle aurait aimé que les contributions volontaires demeurent au village et soient redistribuées dans le secteur. Monsieur Dubé lui confirme qu'il a été convenu de choisir un organisme différent à chaque année, mais tout ceci se passera au comité de loisirs, non pas au conseil de quartier. Le citoyen monsieur Gilles Ricard se demande si la ville est au courant des coupures dans les services de l'hôpital, obligeant les latuquois à se rendre à Shawinigan et si des pressions ont été faites pour éviter de vivre une telle situation. Monsieur Poirier l'informe que cette situation est temporaire, en raison de la saison estivale et des changements amorcés par le ministre de la santé. Monsieur Ricard s'enquiert du sort du camion incendie, qui serait relocalisé. Monsieur Dubé l'informe qu'une rencontre aura lieu prochainement au service incendie et la question sera posée. Un citoyen se plaint que sa calvette est bouchée. Monsieur Dubé l'informe que c'est de la juridiction du ministère des transports, ce que confirme monsieur Poirier. Il mentionne toutefois que la ville se veut un facilitateur entre le gouvernement et les citoyens et qu'Info-Service est la ressource à utiliser. Une citoyenne déplore que le panneau de bois servant au service de l'incendie n'ait toujours pas été retiré, alors que sa décrépitude est avancée. Monsieur Poirier lui confirme qu'il sera enlevé.

11. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Dubé informe d'abord l'assistance que depuis plus d'un mois, l'internet est accessible au centre social. Les informations nécessaires pour se connecter seront affichées dans le babillard. Ensuite, monsieur Dubé remercie la ville pour l'installation de lumières près des boîtes postales. Il remercie également les bénévoles pour leur bon travail à l'activité hivernale et au déjeuner de Pâques. Il poursuit en annonçant la fermeture du *gym*, en raison du faible nombre d'inscriptions et de la désuétude des équipements. Les sommes demeurant dans ce compte seront investies pour rafraîchir la salle du centre social et les équipements seront mis en vente pour y contribuer. Monsieur Dubé profite de son temps de parole pour inviter les gens intéressés à s'impliquer dans le comité des loisirs; une ou deux personnes de plus seraient bienvenues. Finalement, monsieur Dubé fait part à l'assistance du résultat de l'étude de marché réalisée auprès de 430 personnes sur l'implantation d'un dépanneur/casse-croute. Le sondage était très favorable, mais la firme Stratégie Conseil est pessimiste quant à la pérennité du projet et ne recommande pas d'aller de l'avant, anticipant un déficit et l'essoufflement de l'engouement. Devant l'inquiétude d'une citoyenne, monsieur Poirier assure que cette étude a été payée à même le fonds Régions et ruralité et non pas par les revenus de taxation.

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Monsieur Dubé invite à tour de rôle les membres présents à prendre la parole. Le membre monsieur André Goyette prend la parole pour demander que le bac qu'on retrouve avec les boîtes postales, qui servait anciennement aux circulaires, soit retiré, puisque les dépliants publicitaires devraient être mis dans les boîtes au même titre que l'Écho de La Tuque. Sa deuxième intervention concerne le bac destiné à récupérer les piles; il aimerait une meilleure solution car le contenant a déjà été vidé par les jeunes. Finalement, il adresse une question à monsieur Poirier quant au changement de nom du centre social. Monsieur Poirier lui répond qu'il faut une demande de toponymie et qu'un processus d'analyse et de recherche rigoureux doit être effectué. Le membre monsieur Jean-Marc Goudreault n'a aucun commentaire.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne se demande pourquoi on n'entend plus parler du festival Éclipse. Monsieur Dubé lui explique que les organisateurs trouvaient leur projet initial trop gros pour le site et la proximité des habitants. Ils avaient envisagé un autre événement de moins grande envergure, mais n'ont trouvé aucun promoteur. Toutefois, ils ont trouvé le site enchanteur et souhaitent y concrétiser quelque chose; les discussions se poursuivront.

14. PROCHAINE RENCONTRE : 18 septembre 2024

15. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé
Conseiller et président



Windy Vézina
Secrétaire pour la rédaction du
procès-verbal